

AIDE A LA FORMATION MUSICALE

Dossier à renvoyer avant le 27 avril 2012

au Conseil général de Loir-et-Cher, direction de la culture.
Pour toutes questions, contacter Christine Naudin au 02 54 58 54 57 – christine.naudin@cg41.fr

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, vous devez rémunérer partiellement ou totalement vos enseignants.

Nom de la structure :

Statut de la structure :

- association
- structure municipale
- structure intercommunale

Numéro de SIRET :

Adresse postale :

Téléphone :

Courriel :

Nom et prénom du président/présidente (associations) :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Nom et prénom du directeur/directrice

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Nom et prénom de la personne à joindre pour le suivi du dossier :

Fonction :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Documents à joindre obligatoirement :

- Demande de subvention (*imprimé rempli*)
- Délibération (*si structure publique*)
- Statuts (*si structure associative et seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale*)
- RIB (*seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale*)
- Numéro de SIRET
- Copies des diplômes des enseignants titulaires d'un CA, DE, DUMI et DEM (ou équivalent au DEM) pour les nouveaux diplômés et enseignants en 2012.

RAPPEL D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le schéma départemental de développement des enseignements artistiques de Loir-et-Cher a été adopté par l'Assemblée départementale le 19 juin 2008. Ce dispositif place les enseignements artistiques, et plus largement les pratiques amateurs, au cœur de la politique culturelle départementale.

Le Département s'est notamment fixé comme objectif de contribuer à la qualité de l'enseignement. Il souhaite aussi inciter les écoles et les enseignants à s'ouvrir sur leur territoire, à travailler en réseau et à mutualiser leurs ressources.

Ainsi, la qualification des enseignants, le rayonnement du projet de la structure et la mutualisation des enseignants sont dorénavant des enjeux majeurs.

→ Pour les structures associatives :

Êtes-vous financé par une structure intercommunale ?

oui

Nom de la structure intercommunale :

non

→ Pour les structures associatives ou communales :

Avez-vous un projet d'établissement ?

oui

▶ Durée : 5 ans + 5 ans

▶ Document écrit à joindre au questionnaire

en cours de rédaction

▶ Date d'aboutissement prévue :

▶ Préciser l'état d'avancement du projet :

non

▶ Pour quelles raisons ?

Des modules de formation sur le projet d'établissement vont être mis en place en 2013 en Loir-et-Cher pour les directeurs d'écoles de musique.

Cette formation pourrait-elle intéresser votre structure ?

oui

non

Avez-vous des collaborations pérennes avec d'autres sociétés musicales ou écoles de musique, de danse ou de théâtre ?

- oui
- non

▶ Si oui, précisez :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Mutualisez-vous certaines tâches ou postes avec d'autres sociétés musicales ou écoles de musique dans la durée ?

- oui
- non

▶ Si oui, précisez :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pour toutes informations :
Christine Naudin
Tél. 02 54 58 54 57
Courriel : christine.naudin@cg41.fr

COMPTE DE RÉSULTATS DE L'ASSOCIATION POUR L'ANNÉE 2010-2011

<u>Charges</u>	<u>Montant</u>	<u>Produits</u>	<u>Montant</u>
<u>Achats</u>		Vente de produits et prestations de service (buvette, t-shirts, sponsors, ...)	
• De fournitures		
• De prestations de service		
• Autres (à préciser)		
•		
<u>Services extérieurs</u>		<u>Subventions</u>	
• Location.....	• Conseil général de Loir-et-Cher.....
• Entretien.....	• Autres conseils généraux
• Assurance	• État.....
• Autres (à préciser) :	• Région.....
.....	• Communes.....
		• Fonds européens.....
• <u>Autres services extérieurs</u>		• Autres (à préciser) :
• Personnel extérieur à l'association (détaché, intérimaire, ...).....	•
• Honoraires (comptable, commissaire aux comptes)	<u>Emplois jeunes</u>	
		• Participation de l'Etat
Publicité, publication, relations publiques	• Participation du Conseil Général
		• Autres (à préciser) :
<u>Impôts et taxes</u>		Cotisations
• Sur les salaires		
• Taxes foncières, d'habitation	Produits financiers
<u>Charges de personnel</u>		Divers (à préciser) :
• Rémunérations.....
Dont salaires des enseignants.....
• Charges sociales
	
Charges financières		
Subventions accordées.....		
Dotation aux amortissements et provisions		
Impôts sur les sociétés des personnes morales non lucratives		
Autres (téléphone, affranchissement, transport, ...).....		
TOTAL.....	TOTAL.....

Résultat :

**Fait le
Signature,**